

Marié sous le régime de la communauté légale, membres et associés à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de BERNAC-DEBAT (65360), le 14 juillet 1963.

Ledit régime n'a été aucunement modifié ultérieurement ou précédemment.

De nationalité Française.

Décès à TARDES (65009), le 13 janvier 2024.

Ces dispositions ont été établies en vertu de son testament.

DISPOSITIONS DE DERNIÈRE VOLONTÉ

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marc NAVARRET, notaire à LALOUBERE, le 24 août 2021, le DÉFUNT a fait donation à son conjoint survivant, qui a accepté, pour le cas de survie, de la plus large quotité possible entre époux au jour de son décès.

Ces dispositions figurent sur le support écrit d'intégration du fichier central des dispositions de dernières volontés, en date du 11 mars 2024.

AYANTS DROIT A LA SUCCESSION

Par suite de son décès, le DÉFUNT a laissé pour héritier

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
LE VINGT-QUATRE JANVIER
A LALOUBERE (65310), Centre d'affaires Kennedy rue Edwin Aldrin,
au siège de l'Office Notarial,**

Maître Alexandre CAVE soussigné, notaire associé de la Société à responsabilité limitée dénommée "CAVE Alexandre, Notaire Tarbes Sud" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à LALOUBERE (65310), Centre d'affaires Kennedy rue Edwin Aldrin,

A REÇU à la requête des parties ci-après identifiées, le présent acte authentique sur support électronique, contenant **ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE**, en vue de constater la transmission après décès de droits réels immobiliers.

ATTENDU

- I - Le décès du défunt et sa dévolution successorale ci-après relatés.
- II - La désignation, l'origine et la valeur des biens et droits immobiliers pouvant dépendre de la succession.
- III - La prise de qualité, l'acceptation de la succession et la réquisition par le ou les ayants droit.

Étant précisé qu'au présent acte, le terme "ayants droit", qu'il soit au pluriel ou au singulier, désigne ceux ou celui à qui est dévolue la succession parmi lesquels, le cas échéant, seront distingués le conjoint survivant, les héritiers et les légataires.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

DEFUNT

Monsieur Léon, Pierre **MALET**, en son vivant retraité, demeurant à BERNAC-DEBAT (65360), 22, rue Occitane,
Né à BERNAC-DEBAT (65360), le 26 décembre 1937.
Epoux de Madame Marie, Joséphine **DORGANS**,